

DELIBERATION N° 2022-085

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. WALCZACK, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. CADIOU, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BRUGUIERE donne procuration à Mme BRUEL, M. QUINTIN donne procuration à Mme MAURIN, Mme FERRAI donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à Mme RIMBERT, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. BOISSEAU.

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la gestion des déchets ménagers

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale doit être informé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

Ainsi, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune est adhérente.

Ce rapport retrace les faits marquants de l'action de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et en donne les principaux indicateurs techniques et financiers.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte

réglementaire et financier contraint, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux écologiques, environnementaux, économiques et sociétaux intrinsèquement liés, et en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets ultimes nécessite aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets.

De plus, les réglementations européenne, nationale (Plan National de Prévention des déchets 2021-2027) et leur déclinaison au niveau local (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en novembre 2019) placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

La Métropole a mis en œuvre dès 2011 un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Un nouveau PLPDMA est actuellement en cours d'élaboration, avec pour objectif son adoption prochainement.

S'agissant des coûts d'élimination des refus, Montpellier Méditerranée Métropole a conclu fin 2019 et pour une durée de 4 ans, des marchés publics de prestations de services avec les opérateurs exploitant différentes installations de stockage et de valorisation énergétique de la région Occitanie pour disposer des capacités d'accueil et d'élimination des refus issus des unités de traitement (Demeter, Ametyst), des encombrants issus du service des déchèteries ainsi que des déchets divers issus du nettoyage de l'espace public. Ces contrats ont généré dès 2020 une augmentation des dépenses de plus de 10 M€.

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse « Zéro Déchet » de prévention, de sensibilisation et d'incitation s'insérant parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements. Cette stratégie, particulièrement proactive et à la mesure de l'importance du sujet, vise à réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets. Elle constitue la seule solution pour réduire le coût exorbitant de l'exportation des déchets supporté par les contribuables.

La nouvelle politique déchets de la Métropole se donne également pour objectif de mettre la prévention et l'économie circulaire au cœur de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité. Concrètement, le projet métropolitain vise à impulser une nouvelle dynamique de captation des flux, prioritairement de biodéchets, parallèlement à la valorisation des autres matières (tri sélectif, verre, textile...).

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite ainsi développer une feuille de route Zéro Déchet impactant directement les comportements et le quotidien de chaque usager, et s'oriente vers une gestion optimisée, raisonnée et vertueuse des déchets, seule soutenable à court, moyen et long terme.

Cette stratégie reposera ainsi sur quatre objectifs politiques forts, sans hiérarchie et qui se complètent les uns les autres :

- o Une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables ;
- o Une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement ;
- o Une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement ;

o Une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer

L'ambition de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole est d'impacter de façon décisive le service public de gestion des déchets et plus largement de façon transverse l'ensemble des domaines d'intervention de Montpellier Méditerranée Métropole auprès des usagers, qu'ils soient habitants ou commerçants. Il s'agit d'engendrer une dynamique vertueuse, qui s'avèrera irréversible, autour de la rationalisation des coûts et de l'optimisation de la collecte en vue d'une meilleure valorisation des flux, de créer un nouvel élan fédérant l'ensemble des énergies autour de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. Le déploiement de cette dynamique Zéro Déchet entraîne de fait l'émergence d'une nouvelle forme d'économie, dite « *circulaire* ». La Métropole, en se lançant dans cette stratégie Zéro Déchet à l'échelle d'un territoire en croissance et en constante évolution, fera figure de pionnière et de référence, prouvant qu'elle a pris toute la mesure des enjeux et de l'urgence écologique, environnementale, sociétale et financière que représente la gestion des déchets.

La programmation pluriannuelle des investissements de Montpellier Méditerranée Métropole avec 151 M€ d'ici 2026 pour mieux préserver son environnement, dont 45 M€ pour la stratégie Zéro déchet, traduit déjà cette ambition.

En terme de bilan quantitatif d'activité, les éléments à retenir sont les suivants :

Ordures Ménagères et Assimilées Tonnages collectés 2021

Collecte de déchets résiduels en porte à porte (Bacs gris) 132 380 T

Collectes sélectives en porte à porte (hors encombrants) : Bacs jaunes et orange + collectes spécifiques (emballages légers, verre, cartons) 31 994 T

Collectes sélectives en apport volontaire (Verre) 11 914 T

Dépôts en déchèteries et autres encombrants Tonnages collectés 2021

Déchèteries 78 822 T

Encombrants collectés en porte à porte 8 698 T

Soit un total de 262 708 tonnes collectées en 2021, soit 528 kg par habitant, ratio en légère augmentation par rapport à 2020 (521 kg/hab), en raison principalement d'une forte augmentation des encombrants et matériaux collectés dans les déchèteries.

Les principales données financières :

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2021 s'élève, hors amortissement, à 4 786 005 € TTC et celui des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnels et frais de structure, à 78 021 915 € TTC.

Les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-dessous :

- Concernant la prévention et la collecte des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrats de prestations de collecte : 23,55 M€ TTC ;
- Contrat de gestion des Points Propreté (déchèteries) : 5,75 M€ TTC ;
- Contrat de maintenance des bacs de pré-collecte : 0,91 M€ TTC ;

En dépenses d'investissement :

- Achat et entretien de matériels de pré-collecte et de tri : 1,02 M€ TTC ;

- Concernant le tri, le traitement et la valorisation des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrat de DSP de l'unité de méthanisation Amétyst : 14,82 M€ TTC ;
- Contrats de transferts et traitement de déchets ultimes : 19,62 M€ TTC ;
- Contrat d'exploitation du centre de tri Demeter : 4.57 M€ TTC ;
- Contrat d'exploitation de l'ISDND : 0,50 M€ TTC ;
- Tri des encombrants et valorisation des déchets de bois : 2,07 M€ TTC ;

En dépenses d'investissement :

- Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND : 0.27 M€ TTC ;
- Travaux sur le centre de tri Demeter : 2,29 M€ TTC.

En matière de recettes, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux de 12,35% augmenté en 2021, a généré 85,27 M€ de recettes. Les collectes sélectives ont généré environ 6,87 M€ de recettes, dont 4,52 M€ de soutiens des éco organismes intervenant dans le cadre des filières REP et 2,35 M€ provenant de la vente des matériaux recyclables et droits d'entrée à la plate-forme de Grammont. La redevance spéciale a représenté une recette de 3,77 M€ en 2021. Les diverses recettes de gestion courante ont généré 0.29 M€

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition par :

- 26 voix pour
- 1 abstention (M. THEOL)
- 3 contre (Mme MYSONA, Mme OMS, M. DE BOISGELIN)

Jean-Paul PIOT
Secrétaire de séance



François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas

